



## AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

**Objet: Autorisation d'exploitation (classe 1)**

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°1/23/0501 du 8 novembre 2023, la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable a accordé

**à la société Logico SA l'annulation d'une autorisation de cessation d'activité d'un atelier de travail de bois sur leur site à Rodange, route de Longwy n° 418 (arrêté 1/22/0413).**

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 16 novembre au 27 décembre 2023 inclus).**

Pétange, le 13 novembre 2023  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,